



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 12 mai 2026 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, messieurs François Boisjoly, Marco Boudreault, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et monsieur Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier adjoint.

À 19 h 00, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur les projets de règlements 1087-1-2026 modifiant le règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme et 1071-93-2026 modifiant le règlement de zonage 105-92 afin d'apporter des modifications aux zones CS18, R16 et A11 ainsi qu'aux dispositions de la zone CS18.

2026-05-187

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPLIQUÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-188

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (187) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (188) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (189) | 3. Approbation des procès-verbaux des 7 et 14 avril 2026; |
| (190-191) | 4. Information et suivi de dossiers ; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| (192-193) | 6.1 Personnel; |
| (194) | 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 138-1-2026 – ajout de délégations de pouvoir de contracter pour la coordonnatrice à la culture et le coordonnateur aux loisirs; |
| (195) | 6.3 Aréna Joannie Rochette – actualisation du projet, demande d'aide financière et partage des coûts; |
| (196) | 6.4 Activités de mobilisation – besoins de réfection de Grande Côte Est |
| (197) | 7. Sécurité publique : |
| | 7.1 Signalisation – budget pour analyseur de circulation; |
| | 8. Travaux publics : |
| (198-200) | 8.1 Émissaire Laroche; |
| (201) | 8.2 Véhicules – acquisition; |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (202) | 9.1 Usine de production d'eau potable – demande de prix- recouvrement extérieur du réservoir; |
| | 10. Loisirs et culture : |
| (203) | 10.1 Association des camps du Québec – adhésion; |
| (204) | 10.2 Parcs et espaces verts – consultation publique; |
| (205) | 10.3 Terrain de soccer - convention d'utilisation; |
| (206) | 10.4 Terrain de baseball – modification aux filets; |
| (207) | 10.5 Examen et constat d'état des œuvres de notre collection; |
| (208) | 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| | 11.1 Adoption du règlement 1087-1-2026 modifiant le règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme - Omnibus; |
| (209) | 11.2 Adoption du second projet de règlement 1071-93-2026 modifiant le règlement de zonage 105-92 afin d'apporter des modifications aux zones CS18, R16 et A11 et d'apporter des modifications aux dispositions de la zone CS18; |
| | 11.3 Demandes d'autorisation de démolition; |
| (210) | 11.3.1 23 rue Deschamps |
| | 11.3.2 176 Grande Côte Est; [reporté] |



(211) N° de résolution
ou annotation

(212)
(213-214)
(215-216)
(217)

(218)

- 11.3.3 212 Grande Côte Ouest;
- 11.4 Demandes de dérogations mineures;
 - 11.4.1 176 Grande Côte Est; [reporté]
 - 11.4.2 140 rue du Parc industriel;
- 11.5 Demandes de permis PIIA;
- 12 Courrier;
- 13 Approbation des comptes payés et à payer;
- 14 Divers;
- 15 Période de questions;
- 16 Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-189

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 14 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux des 7 et 14 avril 2026 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-190

SÛRETÉ DU QUÉBEC – PROGRAMME DE CADETS 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

*Abroge la rés.
2026-03-110*

D'abroger la résolution 2026-03-110;

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'entente entre la MRC et les municipalités locales, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, pour la saison estivale 2026 dans une proportion de 40 % pour deux cadets tel que mentionné à l'annexe 1 du projet d'entente afin d'augmenter la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de Lanoraie;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour l'obtention de deux cadets;

Qu'une dépense maximale de 6 120 \$ soit autorisée à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-191

PARTICIPATION DU MAIRE À DES ÉVÉNEMENTS – REMBOURSEMENT DE FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard

ET RÉSOLU

De procéder au remboursement d'une somme de 132,49 \$ à M. André Villeneuve, maire, pour sa participation aux événements suivants :

- L'IA pour les PME, vos outils d'aujourd'hui organisés par la MRC d'Autray le 13 mars 2026;
- Rendez-vous de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat collectif Lanaudière organisé par Économie sociale Lanaudière le 14 mars 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 h 45 À 19 h 47

2026-05-192

PERSONNEL – EMBAUCHE SAUVETEURS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler des postes de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines a mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, à la suite de la recommandation de la responsable des ressources humaines, l'embauche des personnes suivantes à titre de sauveteur à la piscine municipale pour la saison 2026 :

- Alicia Arcand
- Dana Arcand
- Angélyque Lacombe
- Mathias Lemire
- Anne Marleau
- Shema-Moses Ngamijmana
- Lysandre Potvin
- Arianne Samson Piette
- Zoé Turner
- Anthony Vachon
- Rosalie Vachon

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-193

PERSONNEL – Substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

De nommer M. Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier adjoint, à titre de substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-195

2026-05-194

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 138-1-2026 – AJOUT
DE POUVOIRS DE DÉPENSE ET DE CONTRACTER À LA COORDONNATRICE À LA
CULTURE ET AU COORDONNATEUR AUX LOISIRS**

La conseillère Lucie Ouellet donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 138-2026 afin de procéder à l'ajout de pouvoirs de dépenses et de contracter à la coordonnatrice à la culture et au coordonnateur aux loisirs, et dépose le projet de règlement 138-1-2026, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**ARÉNA JOANNIE ROCHETTE – ACTUALISATION DU PROJET, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET PARTAGE
DES COÛTS**

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de dix (10) municipalités ont adopté des résolutions concordantes manifestant leur volonté d'explorer des modes de collaboration intermunicipale afin d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions ont également confirmé la mise en place d'un comité intermunicipal composé des maires et directions générales des municipalités participantes, avec l'accompagnement de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Joannie Rochette constitue une infrastructure sportive et récréative d'intérêt supra-local desservant la population de l'ensemble du territoire concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Joannie Rochette est actuellement la propriété de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette sont requis afin d'assurer la sécurité, la conformité et la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal recommande que la Ville de Berthierville procède à l'actualisation du projet et à l'estimation des coûts des travaux, de même que pour assurer l'accompagnement dans la rédaction et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés doivent être répartis entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal recommande à la Ville de Berthierville de :

- Procéder à l'actualisation du projet de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette;
- Actualiser l'estimation des coûts des travaux projetés;
- D'obtenir les services d'accompagnement requis pour la préparation et la rédaction de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Que le conseil municipal autorise que les coûts associés soient engagés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 37 500 \$, montant qui sera réparti entre les municipalités participantes conformément à la richesse foncière uniformisée utilisée par la MRC de D'Autray pour l'établissement des quotes-parts de son budget 2026.

Que le conseil municipal appuie la Ville de Berthierville dans le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette, selon l'option 1 du plan préliminaire déposé par AEDIFICA en date du 31 octobre 2024.



N° de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal appuie également la Ville de Berthierville dans le dépôt de tout autre programme d'aide financière visant la réalisation du projet.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Berthierville ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Que ces montants soient pris à même le fonds général.

2026-05-196

ACTIVITÉ DE MOBILISATION BESOINS DE RÉFECTION DE GRANDE CÔTE EST

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 2 000 \$ pour l'organisation d'une activité de mobilisation visant à faire valoir les besoins de réfection de Grande Côte Est (route 138) le 30 mai prochain.

De mandater le service de la Vie Citoyenne pour accompagner cette démarche.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-197

ANALYSEUR DE CIRCULATION – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 4 495 \$ (taxes en sus) pour l'achat d'un analyseur de circulation et de ses accessoires pour être installé sur le rang Saint-Henri;

D'autoriser un montant de 565 \$ (taxes en sus) pour le forfait annuel de communication cellulaire nécessaire à l'appareil et l'adhésion à la plateforme « Navigate Traffic Cloud »;

Que ces montants soient pris à même le fonds « carrières / sablières ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-05-198

ÉMISSAIRE LAROCHE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à négocier l'acquisition d'une partie du lot 4 165 979 d'une superficie d'environ 6,91 m², comme montré sur le plan de Pier-Alexandre Hénault, ingénieur, dossier 14587-00;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient également autorisés à signer les documents d'acquisition de ladite parcelle suivant la ratification de la convention d'acquisition par le conseil municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-199

ÉMISSAIRE LAROCHE – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions, par procédure ouverte, pour la réalisation des travaux de réfection de l'émissaire Laroche.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-200

ÉMISSAIRE LAROCHE – LABORATOIRE ET CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des prix, par invitation écrite, pour le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place, dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire Laroche.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-201

VÉHICULES – ACQUISITION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions pour l'acquisition de deux camionnettes par procédure ouverte.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à entreprendre des démarches en vue de l'acquisition d'un fourgon d'occasion pour le service d'aqueduc, par procédure de gré à gré.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-202

OUVRAGES DE RÉTENTION - SERVICES PROFESSIONNELS EN AMÉNAGEMENT – DÉPÔT DE PROPOSITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De retenir la proposition de la firme Paysage Imaginaire, au montant de 18 292,52 \$ taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour la conception de propositions d'aménagement paysager pour trois bassins de rétention et d'une noue végétalisée;

Que les prix peuvent varier en fonction des quantités réellement exécutées.

Que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-203

ÉCLAIRAGE DE RUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'approuver l'avenant DA-01, au montant de 5 000 \$, pour la conception et la surveillance de la construction d'un système d'éclairage à être installé sur la rue Eugène-U.-Piché;

D'autoriser un budget maximal de 21 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de deux luminaires pour être installé sur la rue Eugène-U.-Piché, lequel budget comprend également les frais de raccordement d'Hydro-Québec.

Que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-204

USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – DEMANDE DE PRIX – RECOUVREMENT EXTÉRIEUR DU RÉSERVOIR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des prix par invitation écrite, pour la mise en place de recouvrement pour protéger l'extérieur des parois du réservoir d'eau potable conformément au plan préparé par Hétû-Bellumeur architectes inc., dossier 25-4025, daté du 7 avril 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-205

ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 394 \$ (taxes en sus) pour adhérer à l'Association des camps du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-05-206

PARCS ET ESPACES VERTS – CONSULTATION PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

De retenir la proposition de Loisirs et Sport Lanaudière au montant de 3 400 \$ (taxes en sus) pour l'organisation et la tenue d'une consultation publique visant à :

- Valider l'adéquation entre l'offre actuelle et les attentes réelles des citoyens;
- Identifier les besoins émergents et les opportunités d'amélioration;
- Orienter et prioriser les décisions futures en matière d'aménagement et d'investissement ;
- Renforcer la cohérence entre la vision municipale et les usages du territoire.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-207 **TERRAIN DE SOCCER – CONVENTION D'UTILISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser la Direction Vie Citoyenne à signer une convention d'utilisation du terrain de soccer situé au parc Madeleine-Sevestre avec la Ligue de soccer amicale à Lanoraie représentée par Edson Carrera pour la saison estivale 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-208 **TERRAIN DE BASEBALL – MODIFICATION AUX FILETS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir la proposition de Clôture Solival au montant de 8 350 \$ (taxes en sus) pour l'ajout de filet au-dessus de l'arrêt-balle au terrain de baseball situé au parc Gaston-Bettez;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Que cette somme soit prise à même le fonds général.

2026-05-209 **EXAMEN ET CONSTAT D'ÉTAT DES ŒUVRES DE NOTRE COLLECTION**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

De retenir la proposition de DL Héritage au montant de 12 700 \$ (taxes en sus) pour principalement évaluer l'état de conservation de sept œuvres d'art public, de l'ancre à bateau et des deux moulins à farine et faire des recommandations à la Municipalité concernant la conservation et l'entretien de ces mêmes œuvres.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

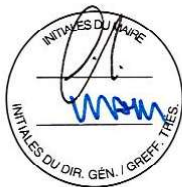
2026-05-210 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1087-1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1087-2024 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – OMNIBUS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement ayant pour titre « Règlement 1087-1-2026 modifiant le règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme - Omnibus », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

La conseillère Lyne Clermont dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 19 h 58. Le quorum est maintenu.

2026-05-211

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1071-93-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS
AUX ZONES CS18, R16 ET A11 AINSI QU'AUX DISPOSITIONS DE LA ZONE CS18**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement 1071-93-2026 modifiant le règlement de zonage 105-92 afin d'apporter des modifications aux zones CS18, R16 et A11 et d'apporter des modifications aux dispositions de la zone CS18, soit adopté sans modification, tel que déposé.

La conseillère Lyne Clermont réintègre la séance à compter de 20 h 04.

2026-05-212

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - 23 RUE DESCHAMPS

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif à la démolition 1084-2023 ;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT la dégradation de l'apparence architecturale et du caractère esthétique;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration et le rapport faisant état du bâtiment;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 1er mai 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande visant la démolition du bâtiment principal au 23, rue Deschamps conditionnellement à ce que le programme de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté, soit respecté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-213

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - 412 GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif à la démolition 1084-2023;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT la dégradation de l'apparence architecturale et du caractère esthétique;

CONSIDÉRANT les coûts de restauration et le rapport faisant état du bâtiment;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 1er mai 2026;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande visant la démolition du bâtiment principal au 412, Grande Côte Ouest conditionnellement à ce que le programme de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté, soit respecté.

Que les travaux ne puissent se réaliser avant le 1er juillet 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-214

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 140 RUE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 140, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 1 mètre de la ligne latérale sur rue (avant-secondaire) alors que l'article 10.2.1.2 du règlement de zonage #105-92 prescrit une marge latérale sur rue (avant-secondaire) de 9,1 mètres, autorisant une dérogation de 8,1 mètres;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de dérogation mineure au 140, rue du Parc-Industriel, soit d'autoriser l'implantation d'un agrandissement à 1 mètre de la ligne latérale sur rue (avant-secondaire), alors que l'article 10.2.1.2 du règlement de zonage #105-92 prescrit une marge latérale sur rue (avant-secondaire) de 9,1 mètres, autorisant une dérogation de 8,1 mètres, vu le caractère majeur de la dérogation et l'existence de possibilités de réaliser le projet en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-215

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 435, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de rénovation extérieure au 435, rue Sainte-Marie;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'ajout d'une véranda trois (3) saisons au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la composition, le choix des éléments architecturaux et le choix des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de rénovation au 435, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-05-216

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 12, RUE BRAZEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 12, rue Brazeau;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser divers travaux de rénovation extérieure, le tout conformément aux plans soumis;

CONSIDÉRANT la composition, le choix des éléments architecturaux et le choix des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de rénovation au 12, rue Brazeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-217

MISSION DE LA PAIX SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

D'autoriser les représentants de Mission de la paix sur le fleuve Saint-Laurent, à camper au parc Jean-Bourdon le 1er juillet prochain et d'avoir accès aux toilettes et à la piscine.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-218

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer, incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 861 281,46 \$, soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 59 À 19 H 29

2026-05-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault
ET RÉSOLU

Que la séance soit ajournée au 19 mai 2026 à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire